

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 février 2014 à 18 h 00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

---

**Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014 à 18h09.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Mandat à la firme André Pilon, ingénieur-conseil, pour une offre de services professionnels en ingénierie;
- D) Mandat à Dessau Soprin;
- E) Autorisation de signature : Addenda à l'entente Climat-Sol;
- F) Dossier d'expropriation Susan Jandreau;
- G) Période de questions;

Levée de la séance

---

**Nomination de la greffière pour la présente séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**14-02-13-3448**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

### Adoption de l'ordre du jour

14-02-13-3449

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 février 2014 tel que présenté.

Adopté

### Mandat à la firme André Pilon, ingénieur-conseil, pour une offre de services professionnels en ingénierie

**Considérant** l'offre de service présentée par l'ingénieur André Pilon dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour la section démolition du projet;

**Considérant que** les services professionnels comprennent la préparation des plans et devis de la section de l'appel d'offres à être réalisée dans le dossier ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables;

14-02-13-3450

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil mandate l'ingénieur André Pilon pour la préparation des plans et devis de la section de l'appel d'offres à être réalisée dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

### Mandat à Dessau Soprin

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire s'enquérir des services professionnels d'une firme d'expert pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202;

**Considérant** les discussions intervenues entre la directrice générale et monsieur Carl Marcotte à l'effet que le coût des travaux sera inférieur à 25 000 \$ en incluant les taxes;

14-02-13-3451

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil mandate monsieur Carl Marcotte, géo.,M., Env., MBA pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour un montant maximal de 25 000 \$ taxes incluses.

Adopté

**Autorisation de signature : Addenda à l'entente Climat-Sol**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Dossier d'expropriation Susan Jandreau**

Le Conseil demande au procureur de la Ville, Me Duchaine de contacter Me Dialo, procureur de Susan Jandreau, afin de négocier le montant de la réclamation de la valeur de convenance dans le dossier de l'expropriation.

**Période de questions**

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 32.

---

André Brunette, Maire

---

Johanne Hébert, Greffière de séance